Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Cau pas boulé ensegna un bielh renard à pana garios

Traduction:

Il ne faut pas vouloir enseigner un vieux renard à voler de la volaille

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 92
Eté 2018

Billet d'humeur

Généralement, en cette fin de printemps, l'arrivée du petit Saint-Montais dans votre foyer annonce le début de l'été. Mais peut-on encore parler de printemps tant les jours se sont suivis et ne sont pas ressemblés ? Nous sommes passés de la chaleur au froid, du froid à la chaleur, du soleil à la pluie et de la pluie au soleil. Bref de quoi regretter nos vieux adages, car en mai, nous n'avons pas fait ce qui nous plaisait. Mais laissons le temps à ses caprices et occupons-nous des festivités. L'été, c'est le temps des fêtes, de l'amitié, des retrouvailles, des repas partagés. Saint-Mont n'échappe pas à ces rendez-vous et les 22, 23, 24 et 25 juin 2018 seront l'occasion de nous retrouver tous au village pour trois soirées de festivités et quatre jours de fête. Et n'oublions pas aussi le samedi 28 juillet pour un autre week-end de festivités, cette fois-ci, au quartier du Cos. Alors, à travers ces quelques lignes, qu'il me soit permis de remercier ces bénévoles qui répondent toujours présents pour organiser, mettre en place, servir et qui ne demandent qu'à être plus nombreux. L'intégration dans un village commence par la participation aux activités des associations. Alors, vous tous, saint-montaises et saint-montais, franchissez le pas et venez : le meilleur accueil vous sera réservé. Bonne lecture à tous.

Michel Petit
Maire de Saint Mont

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z — page 2
- La Vie du Village — pages 3 à 16
- Conseil Municipal — pages 19 à 31
- Agenda — page 32

Nouvelles en bref de A à Z

Comme carte grise
Depuis le 6 décembre 2017 les mairies ne sont plus habilitées à réaliser des cartes grises. Vous pouvez en faire la demande de chez vous par internet. Si vous n'avez pas de PC vous pouvez vous adresser à la « Maison de services » qui est située à la poste de Riscle 05 62 69 87 31.

Comme carte d'identité :
Les cartes d'identité ne peuvent se faire ou se renouveler que dans les mairies de Nogaro ou de Plaisance. Pour un renouvellement vous devez vous munir de 2 photos, ainsi que d'un justificatif (facture d'eau ou d'électricité moins d'un an….)ainsi que de l'ancienne carte d'identité. Pour une création, il faut en plus un acte de naissance.

Comme défibrillateur.
A l'entrée du foyer rural (dans le sas) un défibrillateur est installé afin d'être utilisé en cas de problème cardiaque. Pour toute urgence, une notice est jointe dans la boîte qui explique son fonctionnement.

Comme Pacs. A partir du mois de décembre 2017, la mairie pourra unir les personnes par le PACS (avant ce n'était possible qu'en préfecture).

Comme rappel
N'oubliez pas d'acheter la carte du foyer rural 2018. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre nouveau point-service à la maison des associations. (prix de vente : 10 € par an et par famille).

Comme recensement :
Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

DERNIERE MINUTE

Un marché fermier aura lieu le jeudi 9 août à partir de 19h juste après le vide grenier de la SPSM (voir page 5)

Fête du Vin

Cette année encore la Fête du vin a été une réussite, malgré un temps pluvieux et une fréquentation en légère baisse. Pourtant tous les participants, artisans, visiteurs ont passé de très bons moments.

8 mai 2018

Comme chaque année nous nous sommes réunis pour fêter le 8 mai. Après lecture du discours de la Ministre des Armées, Madame

Florence Parly nous avons entonné la marseillaise tous en chœur suite à un problème technique puis nous nous sommes retrouvés pour prendre le verre de l'amitié.

Fête du Cos

FETE DU COS 2018

Elle aura lieu le SAMEDI 28 JUILLET

Le quartier du Cos sera heureux de vous accueillir dès l'après midi pour les jeux habituels et le repas animé en soirée, le tout dans la joie et la bonne humeur.
Venez nombreux
Le programme sera distribué dans les familles.

Fabrice Courtade
Pour l'équipe organisatrice

SPSM

Le 14 avril dernier nous avons retrouvé avec grand plaisir François Grand-Clément pour son spectacle « Quelques vers de Pastiches et autres fables déjantées.

Nous connaissions François Grand-Clément plasticien.

Aujourd'hui c'est avec les mots qu'il joue avec poésie, humour, en nous offrant une version décalée des Fables de La Fontaine. Artiste aux talents multiples, il détourne le sens des mots de notre langue française et des objets, nous offrant un spectacle jubilatoire.
Ce fut une soirée très agréable, occasion pour beaucoup d'entre nous d'échanger avec François et Chantal Armagnac qui ont vécu de nombreuses années dans notre village.

L'après spectacle fut un moment très convivial autour d'un verre de vin accompagné du pastis traditionnel confectionné par de talentueuses bénévoles.

Kéké Boueilh

Le Vide Grenier de la SPSM

La SPSM organise un vide grenier le

9 août à Saint Mont de 8h à 17h

Si vous voulez exposer, adressez vous à :

Marie-Claude Duvignau au 06 89 30 56 38.

Tarif : 3 € le mètre linéaire

Musique

L'Ecole de Musique Armagnac/Adour a proposé son audition le jeudi 15 mars dernier
Bravo à tous les élèves et à leurs professeurs.

Commission Fleurs

La commission fleurs a désherbé et planté des fleurs pour décorer le village lors de la fête du vin.
Merci à toute l'équipe pour leur dévouement. grâce à elles notre village est toujours très joliment fleuri.
Si vous êtes intéressée vous pouvez contacter Isabelle Labruffe pour rejoindre l'équipe.

Chemins de Randonnée

Il y a quelques semaines une corvée était organisée pour la réfection de certaines parties du chemin de randonnée de Saint Mont. Toute une équipe a pu arranger, qui les marches, qui les ponts. Merci à eux tous.

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillement, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

(art 131-13 du code pénal)

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unité de méthanisation de la région Occitanie.
Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de 50 KG de déchets verts produit autant de particules que :

= 13 000KM parcourus par un véhicule diesel récent ;

14 000KM parcourus un véhicule essence récent ;

= 3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org

Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr

ADEME EN Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Réalisation : DREAL Occitanie - DEC - conception : CABICOM / Christian Lanot - novembre 2017 - imprimé sur du papier

Boutique Vignerons du Saint-Mont

Avec des gueules de Saint-Mont en dégustation et en dédicace !

Le 20 avril dernier nos vignerons mis à l'honneur avec la cuvée Gueules de Saint Mont sont venus proposer non seulement la dégustation mais aussi la dédicace de leur cuvée.

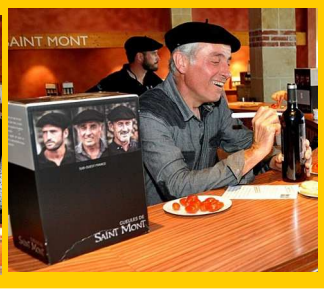

Avec des offres à ne pas rater !

Pour tout achat de 24 bouteilles (panachage possible) de Corolle rosé, Caprice, Béret blanc et Océanide rosé recevez un jeu de 3 boules de pétanque dans son étui Plaimont et entrainez vous pour nous battre!

Et toujours: des idées cadeaux,
des dégustations, des promotions,
et des animations

Morgane, Patrick et Dominique
vous accueillent du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h
ainsi que le dimanche et les jours fériés de 14h à 18h
Du 1er juillet au 31 aout de 9h à 19h du lundi au samedi et de 10h à 19h le dimanche et les jours fériés
Espace vente Dégustation des Vignerons du Saint Mont
05 62 69 69 50 / stand.saintmont@plaimont.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération

Les travaux dans la nouvelle maison des associations

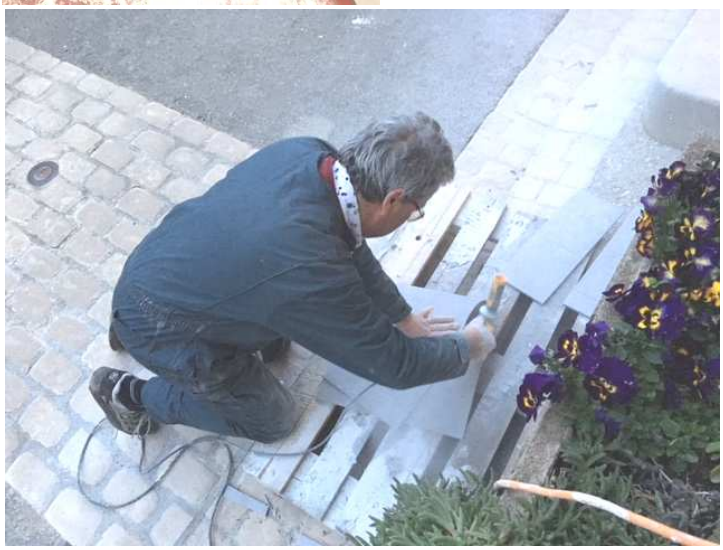

Voici quelques photos qui vous permettent de vous rendre compte de l'implication des saint montais et des saint montaises pour la réfection de la nouvelle maison des associations.

Merci à tous ces bénévoles et en particulier à Jean Pierre, Jean Louis André, Christian……..

Les travaux dans la nouvelle maison des associations

La Vie du Village

Michel Petit a eu la douleur de perdre sa maman. En cette douloureuse circonstance nous adressons à toute la famille éprouvée par ce deuil nos condoléances les plus chaleureuses.

Alain Terré nous a quittés subitement à l'âge de 70 ans. Alain avait été responsable de la rédaction du Petit Saint-Montais avec Michel Petit et Loulou de Nodrest, nombreux étaient ses articles sur l'association de pétanque dont il était un fervent, sa passion était la pêche et on pouvait lire de nombreux articles qui remplissaient les pages et aussi il aimait beaucoup bricoler.

Alain a beaucoup travaillé avec ses parents au restaurant où nous partagions de bons moments tous ensemble.
A Christiane, ses enfants et petits enfants, mais aussi Yolande et toute sa famille, nous adressons nos condoléances les plus chaleureuses, toute notre sympathie et leur souhaitons beaucoup de courage pour cette séparation.

Joël Boueilh a eu l'immense douleur de perdre sa maman Rosette. Beaucoup d'entre nous la connaissaient pour sa gentillesse, pour son dévouement au niveau du club des aînés, des adhérents qui sont de Saint-Mont elle n'hésitait pas à venir les chercher ou les ramener, leur porter le goûter si elles étaient absentes. C'était Rosette. Elle va laisser un grand vide dans toute la famille. A toute cette famille éplorée nous adressons nos condoléances attristées.

Ginette et Jean-Louis Labruffe ont eu la douleur de perdre leur beau-frère Jean-Pierre Bacarisse à l'âge de 75 ans, suite à une longue maladie. Ses obsèques ont eu lieu à Lectoure. Nos sincères condoléances à toute la famille Labruffe.

Christiane Magenc et Dany de Nodrest viennent de perdre une de leur grande amie, Monique Déo (Dupeyron), décédée accidentellement dans sa maison, à l'âge de 73 ans. Nous pensons beaucoup à Monique, elle qui est venue plusieurs années à la gym à Saint-Mont. Nous partageons leur douleur et leur adressons toute notre sympathie et beaucoup de courage pour cette séparation.

Le Foyer rural souhaite la bienvenue à Lyloo et adresse ses sincères félicitations à ses parents, Marion Domerc et Matthieu Carol, ainsi qu'aux grands parents saint montais.

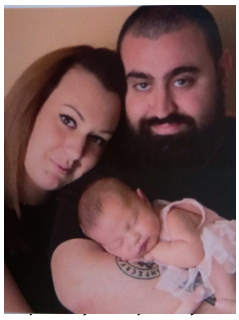

Les Charmettes

Malgré une météo peu clémente l'année dernière, la nouvelle organisation de notre fête a remporté un vif succès. Organisation maintenue pour l'édition 2018, le Complexe Les Charmettes vous invite donc dans un cadre champêtre à participer à leur journée de fête, le

samedi 7 juillet 2018.

Nous vous accueillerons dès 9h30 pour une marche de 2 ou 5 kms au départ du Complexe, le long des chemins et vignobles Saint Montais et Viellanais.
Nous vous proposerons durant toute cette journée une multitude d'animations : jeux pour enfants (structure gonflable, pêche miraculeuse, casse boites…) – exposition et ventes des travaux des personnes accueillies au sein du Complexe – ventes de crêpes – glaces à l'italienne - bourriche à partir de 14 heures – buvette permanente – animation dansante…

Le midi sur réservation vous pourrez déguster notre rougaille saucisses maison accompagnée d'un verre de punch (melon jambon- tarte aux fruits – café) au tarif de 13€ pour les adultes et de 7€ pour les enfants.

Le soir nous partagerons un apéritif tapas animé par une banda.

A 20 heures, nous avons prévu pour les inconditionnels du ballon rond la diffusion sur écran géant du match.

Familles, partenaires et visiteurs venez nombreux et soyez assurés qu'un accueil chaleureux vous sera réservé.

Le point Multi Service.

Dans quelques semaines ce point multi service va s'agrandir avec de nouveaux horaires d'été.
Voici déjà tous les services qu'ils vous proposent : pain, journaux, gaz, pâtisserie, et sur commande si vous désirez un gâteau particulier ou une préparation salée. Exemple :

- Tarte aux pommes 4 parts : 6.50 €
- Tarte aux fraises 4 parts : 6.75 €
- Plaque de quiche 30 parts ou 104 toasts : 32 €

Et parmi tous les services le nettoyage du linge de maison : exemples :

- Drap 90cm : lavage et repassage : 1.47 €
- Housse de grande couette : lavage et repassage : 2.44 €
- Grande couette : lavage : 9 €
- Nappe 3 m : lavage et repassage : 2.74 €

Mais aussi les vêtements :

- Chemise : lavage et repassage 1.57 €, Robe : lavage et repassage : 2.28 €

N'hésitez pas à venir les voir, vous serez toujours reçu avec un grand sourire.

Et surtout n'oubliez pas que vous pouvez prendre un café avec quelques viennoiseries.

La Vie du Village

Nous avons besoin de vous.
Nous allons avoir une nouvelle maison des associations qui est située rue Sainte-Barbe en face de la place Valéria. L'ancienne maison sera louée aux Charmettes afin qu'ils agrandissent leur commerce.
Pour cela nous devons trouver un nom à cette place située devant leur commerce.
Nous attendons vos suggestions. Vous pouvez les envoyer par courrier : «Petit Saint-Montais chez Geneviève Laborde 106 route de Belair 32400 Saint-Mont ou par mail : laborde.genevieve32@gmail.com.
Bien sûr il y aura une récompense pour la ou les personnes dont l'idée aura été sélectionnée.

Poubelles

La gestion des déchets ménagers est un vrai souci .
Voici une photo prise le 24 mai dernier près du lotissement Boutillet.

Comment faut il expliquer le recyclage ? Tout est indiqué soit par texte soit par dessin (pour ceux qui ne savent pas lire) où mettre les ordures ménagères !

Sur cette photo il y a un sac contenant uniquement des bouteilles plastiques qui vont dans le bac jaune. Une personne n'a rien trouvé de mieux que de les mettre dans le bac marron (à noter que le bac jaune est en face).

Tout ceci est désespérant…….

Informations diverses

Budget Participatif Gersois

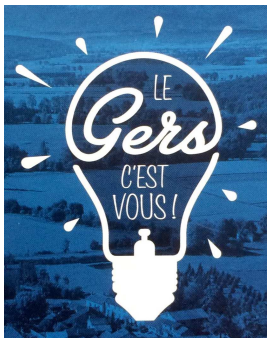

Pour permettre aux Gersois et Gersoises de proposer et de choisir directement les projets utiles au Gers, le Conseil Départemental lance son premier budget participatif.

Le dépôt d'un projet se fait de manière individuelle ou collective : association, famille, entre amis ou voisins….L'argent peut financer uniquement des travaux ou l'achat de matériel.
Pour être éligibles, les projets doivent avoir une portée collective et être compatibles avec les priorités du Conseil Départemental.
Exemples de projets réalisables.: Installer un composteur de quartier, aménager un parcours de VTT, installer un radar pédagogique, financer une aire de jeux…….

Vous pouvez vous informer : www.budgetparticipatif.gers.fr ou : budgetparticipatif@gers.fr

Pour déposer votre projet une urne est à votre disposition à la mairie de Saint-Mont (*en fonction des heures d'ouverture de la mairie)*

Informations diverses

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Afin d'êtres éligible à la prime isolation, vous devenez remplir plusieurs conditions:
Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse: https://www.prime-isolation.fr

Les Joyeux Compagnons

Repas du Club des Joyeux Compagnons

Alors que le temps, comme les convives, devenait de « plus en plus vieux »….48 aînés se sont retrouvés ce dimanche 8 avril à partir de 12 heures à la salle du Foyer à l'occasion du repas annuel de leur club des Joyeux Compagnons. Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes nous faisait l'honneur de sa présence.

Dans un premier temps un succulent repas était servi par le traiteur… « Intraitable » Tarbes de Nogaro : Une cassolette de fruits de mer et de poisson blanc précédait de très tendres joues de bœuf braisées (à ne pas confondre avec des « jougs de bœuf »… autrement plus durs !!!!). En accompagnement était servie une « écrasée de légumes anciens «…retrouvés » (on n'a jamais su depuis quand ils avaient été… « perdus »…). Pour finir en beauté salade et fromage des Pyrénées précédaient les toutes aussi délicieuses profiteroles …

Le tout arrosé entre autres par la cuvée du millénaire de la SPSM et par un Armagnac et une liqueur de framboise servis par André…

Vers 16 heures la Présidente remerciait chaleureusement l'assemblée et dressait un tableau des multiples activités à venir des Joyeux Compagnons (citons le voyage au Pays Basque début juin, la transhumance le 20 septembre, les concours de belote, pétanque, les après midi loto-belote du 1er mardi du mois (prochain 1er mai), la journée « sécurité routière » de juin…

Sitôt l'allocution terminée en un tour de main la salle de banquet devenait une salle de jeux et la cinquantaine de participants éclataient en 2 groupes égaux (quoique ne respectant pas la règle de la parité…), puisqu'une majorité de femmes jouaient sous l'autorité éclairée d'Eliane au loto et remportaient de nombreux lots tandis qu'une majorité d'hommes tapaient la belote…..

Pour 19 heures tout le monde était de retour, comme le temps toujours … « pluvieux »
Une journée très chaleureuse et conviviale comme nous les aimons dans notre petit village de Saint Mont.

Gérard Viaud (secrétaire du club)

Les Joyeux Compagnons (suite)

Manifestations :

Vendredi 25 Mai à 20 h 30 - Concours de Belote.

La marche inter-clubs aura lieu à Aurensan sous l'égide du club de Saint Mont. Allons y nombreux c'est la fête, marche ou repas, organisation sans faille et repas autour de 8 €, après midi belote et quilles. S'inscrire auprès de Josette 05 62 69 63 28.

Mardi 12 juin – Sortie au Pays Basque : Aquarium de Biarritz, Repas à la Grotte de Sare, Ventas.

Mercredi 13 Juin – Journée sécurité routière le matin, et actions préventions vols et arnaques l'après midi avec la Gendarmerie Nationale. Cette journée est animée par la Direction Départementale des Territoires.

Samedi 16 Juin : Après midi récréative des clubs du Val d'Adour. Chorale, Sketchs, Poêmes… seront présentés et notre club sera bien représenté pour passer un après midi de divertissements.

Jeudi 20 Septembre – La transhumance en espérant bien qu'il fasse soleil, pour organiser la journée aux communaux

Concours de Belote

Vendredi 25 Mai, les « Joyeux Compagnons » organisaient leur traditionnelle belote en 4 parties.

Beaucoup de monde a participé à cette soirée et c'est ainsi que 43 équipes ont pu s'affronter.

Le tout dans une très bonne ambiance !!!!

Josette Courtade

La Fête des Fleurs

Confection d'un char en fleurs naturelles pour le corso fleuri qui s'est déroulé le jeudi de l'Ascension à Riscle pour la superbe Fête des fleurs.

Le sujet est Lucky Luke

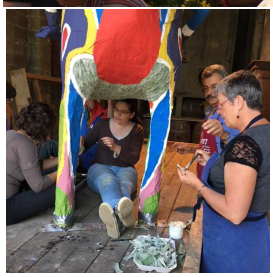

Trois semaines avant le jour de l'ascension, une dizaine de personnes (jeunes et moins jeunes) 'affairaient autour du char afin de l'habiller, les artistes Romain et Fabrice sont là pour dessiner afin de donner une note gaie au sujet, qui sera aussitôt peint. Pendant le séchage d'une semaine, les dames repèrent et cherchent les fleurs dans les jardins et les champs. Ce sont de petits chefs d'œuvre qui ont été réalisés avec goût et minutie, sur les panneaux qui entourent le tracteur, cette année le fond de ces panneaux ont été faits avec des feuilles et curieux ceux qui les ont collé pendant 3 jours, ce sont environ 14 000 feuilles qui ont été utilisées.

Pendant les 3 derniers jours, une quarantaine de personnes se retrouvent dans une ambiance conviviale pour œuvrer afin que tout soit prêt pour le jeudi matin. Durant ces 3 jours, enfants et adultes partagent un repas qui leur est offert, préparé par les bénévoles.

Un groupe de résidents des Charmettes vient les après midi prêter main forte pour préparer les fleurs, ce qui permet de tisser des liens sociaux très importants.

Le jour venu, Chloé, Mathis, Anaïs et Donovan étaient fiers de présenter le char aux nombreux spectateurs.

Saint Mont en est à sa 19 ème participation au Corso de la Fête des fleurs. Nous sommes fiers de continuer à être présents. Nous espérons poursuivre longtemps afin que cette belle fête perdure, et que cette culture se transmette aux jeunes générations.

Josette Courtade

Ma Dalton

En direct du conseil municipal

Mercredi 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit mars à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Sébastien FAURE a été désigné secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance. M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**
Nombre de voix contre	**00**
Nombre d'abstentions	**00**

Vote du compte administratif 2017 du budget principal et du budget photovoltaïque

Joël BOUEILH demande s'il y a des questions par rapport au bilan communiqué le mois dernier. Compte tenu qu'il n'y en a pas, il poursuit en présentant le compte administratif du budget photovoltaïque et du budget principal.

Budget photovoltaïque
DEPENSES

Chap./Articles	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
23	**Immobilisations en cours**	**61,81**	**0,00**
2313	Constructions	61,81	0,00
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 347,83**	**4 347,83**
13914	Communes	4 347,83	4 347,83
011	**Charges à caractère général**	**7 952,74**	**758,57**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	1 172,74	46,57
6137	Redevances, droits de passage et servitudes divers	1 950,00	0,00
6156	Maintenance	2 500,00	0,00
6161	Assurances multirisques	370,00	367,00
6287	Remboursements de frais	1 610,00	0,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	350,00	345,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**100,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	100,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**0,31**
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,31
023	**Virement à la section d'investissement**	**6,88**	**0,00**
023	Virement à la section d'investissement	6,88	0,00
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**	**4 340,95**
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	4 340,95	4 340,95
	Total Général	**16 820,21**	**9 447,66**

RECETTES

Chap./Articles	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
001	**Excédent d'investissement reporté**	**61,81**	**61,81**
001	Excédent d'investissement reporté	61,81	61,81
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**6,88**	**0,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	6,88	0,00
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**	**4 340,95**
28138	Autres constructions	4 340,95	4 340,95
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**2 500,00**	**2 662,62**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	2 500,00	2 662,62
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**5 562,74**	**5 562,74**
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 562,74	5 562,74
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 347,83**	**4 347,83**
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	4 347,83	4 347,83
	Total Général	**16 820,21**	**16 975,95**

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	4 409.64 €
	Réalisées :	4 347.83 €
	Reste à réaliser :	00.00 €
Recettes	Prévues :	4 409.64 €
	Réalisées :	4 402.76 €
	Reste à réaliser :	00.00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	12 410.57 €
	Réalisées :	5 099.83 €
	Reste à réaliser :	00.00 €
Recettes	Prévues :	12 410.57 €
	Réalisées :	12 573.19 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		54.93 €
Fonctionnement :		7 473.36 €
Résultat global :		7 528.29 €

Puis il demande l'avis des membres présents. Pas d'observation.
Vote : le Maire ne prend pas part à cette délibération. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget photovoltaïque et arrêtent ainsi les comptes.

1.2 Budget principal

DEPENSES

Chapitres	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
16	Emprunts et dettes assimilés	54 500,00	53 928,68
20	Immobilisations incorporelles	14 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 711,00	6 484,92
23	Immobilisations en cours	393 252,00	168 573,10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 858,00	11 854,85
041	Opérations patrimoniales	658,00	658,00
011	Charges à caractère général	106 608,95	54 619,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 500,00	75 089,84
014	Atténuations de produits	2 000,00	1 100,00
65	Autres charges de gestion courante	44 500,00	42 715,89
66	Charges financières	8 200,00	8 185,84
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	166 721,70	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 858,00	5 858,00
	Total Général	940 367,65	429 068,68

RECETTES

Chapitres	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 631,00	25 678,99
13	Subventions d'investissement reçues	184 773,00	44 447,95
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	144 837,30	144 837,30
021	Virement de la section de fonctionnement	166 721,70	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 858,00	5 858,00
041	Opérations patrimoniales	658,00	658,00
013	Atténuations de charges	167,00	635,09
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 133,00	3 284,21
73	Impôts et taxes	123 868,00	121 947,36
74	Dotations et participations	71 118,00	77 654,21
75	Autres produits de gestion courante	14 531,00	14 832,84
76	Produits financiers	0,00	12,10
77	Produits exceptionnels	0,00	58,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	173 713,65	173 713,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 858,00	11 854,85
	Total Général	940 367,65	625 472,55

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévues :	527 979.00 €
	Réalisées :	241 499.55 €
	Reste à réaliser :	88 102.38 €
Recettes	Prévues :	527 979.00 €
	Réalisées :	221 480.24 €
	Reste à réaliser :	77 676.55 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévues :	412 388.65 €
	Réalisées :	187 569.13 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévues :	412 388.65 €
	Réalisées :	403 992.31 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		- 20 019.31 €
Fonctionnement :		216 423.18 €
Résultat global :		196 403.87 €

Puis il demande l'avis des membres présents : Pas d'observation.

Vote : le Maire ne prend pas part à cette délibération. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget principal et arrêtent ainsi les comptes.

Vote du compte de gestion du budget photovoltaïque et du budget principal

Le Conseil Municipal déclare que les deux comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par les receveurs, visés et certifiés conformes à l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération affectation du résultat 2017 à l'exercice 2018

2.1 Budget photovoltaïque

Résultat de l'exercice **2017** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**1 910,62 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	5 562,74 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	**A+B**	**7 473,36 €**

	Section d'Investissement		

			C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			**54,93 €**

			D
Restes à réaliser		**Solde des restes à réaliser**	**0,00 €**
Dépenses	Recettes		
0,00 €	0,00 €		

		E
Besoin de financement à section d'investissement	**E=C+D**	**54,93 €**

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

	F
1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**0,00 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**7 473,36 €**

2.2 Budget principal

(voir page suivante)

	Section de Fonctionne-ment	

Résultat de l'exercice **2017** qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	**A**	**42 709,53 €**
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion	**B**	173 713,65 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	**A+B**	**216 423,18 €**

	Section d'Inves-tissement	

			C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			**20 019,31 €**
			D
Restes à réaliser Dépenses: 88 102,38 € Recettes: 77 676,55 €		**Solde des restes à réali-ser**	**-10 425,83 €**
			E
Besoin de financement à section d'investisse-ment	**E=C+D**		**30 445,14 €**

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°/ - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	**F** **30 445,14 €**
2°/ - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	**185 978,04 €**

Délibération fonds d'aide aux jeunes 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers soutient les jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques en apportant une aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes. Puis il rappelle également que cette dotation est de 0,40 € par habitant et que la commune compte, au dernier recensement INSEE de janvier 2018, 330 habitants. La somme ainsi dédiée est de 132 €.

Vote : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité accepte de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 132 €.

Délibération fonds de solidarité logement 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers soutient les gersois et les gersoises les plus défavorisés avec des aides accordée aux ménages avec le Fonds Solidarité Logement.

Puis il propose une dotation de 0.40 € par habitant soit pour 330 habitants la somme de 132 €.

Vote : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité accepte de contribuer au Fonds de solidarité logement et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 132 €.

Subventions aux associations 2018

Une étude est faite des demandes. Sont octroyées pour 2018 les subventions suivantes :

Liste des destinataires	Montant
Académie médiévale	150,00 €
Actions Sociales de Saint-Mont	1 000,00 €
ADMR de Riscle	200,00 €
Banque Alimentaire du Gers	100,00 €
Basket de Riscle	150,00 €
Club des Joyeux Compagons	450,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	160,00 €
Festi livres	100,00 €
Football Club Risclois	150,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	3 600,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Val d'Adour	100,00 €
Galerie bleue	200,00 €
Gym Plus	150,00 €
JSR Rugby de Riscle	150,00 €
Judo Club Risclois	150,00 €
Pétanque de Saint-Mont	300,00 €
Pompiers de Riscle	600,00 €
Restos du cœur	200,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Ski club risclois	100,00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	450,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	450,00 €
A.P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont	100,00 €
Arc-en-ciel	100,00 €
Transhumance	100,00 €
TOTAL	**9 410,00 €**

Vote des budgets primitifs

Joël BOUEILH, Maire-Adjoint responsable des finances, rappelle qu'à la dernière séance, les projets de budget primitif 2018 préparés par la commission des finances avaient été remis aux conseillers.
Le 14 mars, il a rencontré le receveur municipal. Michel PETIT et Ghislaine DAMBLAT assistaient à la séance. Il a présenté l'analyse financière. Il n'a pas formulé d'observation par rapport aux projets proposés.
Puis il demande s'il y a des questions par rapport à la dernière réunion. Il n'y en a pas.

Michel PETIT présente le devis modifié STPAG pour le **Parking du foyer** : 19 305.60 € HT au lieu de 18 855.60 € suite à sa demande pour la mise en place d'un voile à l'émulsion.

Vote :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 février 2018 relative au projet d'aménagement du parking du foyer rural sur la parcelle acquise l'an passé. Il avait présenté le devis établi par la STPAG sise à Valence-sur-Baïse qui avait été accepté

Renseignements pris, il s'avère préférable de mettre en place un voile à l'émulsion en plus. Il a donc contacté cette société et demandé un nouveau devis. La prestation complémentaire s'élèverait à 450 €.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :
de valider le nouveau devis de la STPAG de Valence-sur-Baïse du 19 mars 2018 pour un montant de 19 305.60 € HT ;
d'autoriser M. le Maire à signer le devis ;
de prévoir l'inscription de cette dépense au budget primitif 2018 ;
d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à mandater la somme relative à ces travaux.

Michel PETIT donne lecture de la lettre relative au **gardiennage des églises**.
Vote :
Le Maire donne lecture de la lettre du Préfet du 12 mars dernier concernant le gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune de 479,86 € et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune de 120,97 €. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont identiques à ceux de 2017.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église en 2016 et en 2017 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2018 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger ….)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, délibère à l'unanimité et décide : de maintenir Josette COURTADE née BOUEILH gardienne de l'église pour 2018,
de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 479,86 €,
d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense et de l'inscrire au budget en fonctionnement 2018.

Adhésion à la fondation du patrimoine pour 2018 : 55 €.
Vote :
Le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'adhérer à la Fondation du Patrimoine sise à Toulouse (31) afin que des personnes puissent faire des dons pour le patrimoine Saint-Montais. Puis il informe l'assemblée qu'il faut procéder à son renouvellement pour 2018 et que le montant de la cotisation s'élève à 55 € pour une commune de moins de 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin et mandater la prestation; de prévoir la dépense au budget 2018.

Contrats de maintenance
Le Maire informe l'assemblée que le début d'année est propice à la reconduction des différents contrats de maintenance, de location et d'assurance. Il rappelle que pour des raisons de sécurité les extincteurs doivent être vérifiés annuellement ainsi que le jeu pour les enfants et les bâtiments recevant du public, que les cloches de l'église nécessitent un entretien régulier, que le photocopieur a un contrat copies et qu'un contrat de locations pour le logiciels de gestion de la mairie (budget, élections …) en partenariat avec les Centre de Gestion est en cours ainsi que celui du cadastre. Ils nécessitent des mises à jour. De

le patrimoine municipal (véhicules, bâtiments …) doit être assuré. Puis il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la reconduction des différents contrats d'entretien, de maintenance ou d'assurance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, reconduit les différents contrats d'entretien, de location ou de maintenance avec les prestataires suivants :

Entretien des cloches de l'église	Société LAUMAILLE
Vérification des bâtiments et jeu extérieur	Société VERITAS
Vérification des extincteurs	Société SECURIS
Maintenance du photocopieur	SEB Bureautique
Logiciels de gestion des affaires municipales	Société COSOLUCE
Matrice cadastrale	Environnement Numérique
Assurance Personnel	CNP
Contrats d'assurance globaux	M.M.A.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces contrats, prévoit les dépenses de ces différents contrats au budget 2018 et autorise Monsieur le Maire à les régler à échéance.

CCAA modification de l'attribution de compensation : 14 301.01 €. Suite à la non-unanimité du transfert de charges en révision libre pour la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations, c'est le droit commun qui est appliqué (PLUi reste 909.15 € et cotisation syndicat 1 827.20 €) Puis Joël BOUEILH présente les tableaux.

Budget photovoltaïque : Dépenses

Chap./Articles	*Désignation*	*Total Budget*
23	**Immobilisations en cours**	**54,93**
2313	Constructions	54,93
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 347,83**
13914	Communes	4 347,83
011	**Charges à caractère général**	**9 863,36**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	533,36
6137	Redevances, droits de passage, servitudes diverses	3 900,00
6156	Maintenance	1 500,00
6161	Assurances multirisques	380,00
6287	Remboursements de frais	3 200,00
635111	Cotisation foncière des entreprises	350,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**200,00**
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	200,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00
023	**Virement à la section d'investissement**	**6,88**
023	Virement à la section d'investissement	6,88
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	4 340,95
	Total Général	**18 823,95**

Recettes

Chap./Articles	Désignation	Total Budget
001	**Excédent d'investissement reporté**	**54,93**
001	Excédent d'investissement reporté	54,93
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**6,88**
021	Virement de la section de fonctionnement	6,88
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 340,95**
28138	Autres constructions	4 340,95
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**2 600,00**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	2 600,00
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**7 473,36**
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 473,36
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 347,83**
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	4 347,83
	Total Général	**18 823,95**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget autonome photovoltaïque 2018 :
Investissement : Dépenses : 4 402.76 € Recettes : 4 402.76 €
Fonctionnement Dépenses : 14 421.19 € Recettes : 14 421.19 €

Budget principal

Dépenses

Chapitres	Désignation	Total Budget
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**63 145,14**
13	**Subventions d'investissement reçues**	**175 291,55**
16	**Emprunts et dettes assimilés**	**500,00**
021	**Virement de la section de fonctionnement**	**198 335,00**
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**5 200,00**
013	**Atténuations de charges**	**1 180,00**
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**	**11 836,00**
73	**Impôts et taxes**	**120 590,55**
74	**Dotations et participations**	**73 928,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**14 800,00**
002	**Excédent de fonctionnement reporté**	**185 978,04**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**20 200,00**
	Total Général	**870 984,28**

Recettes

Chapitres	Désignation	Total Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 145,14
13	Subventions d'investissement reçues	175 291,55
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	198 335,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200,00
013	Atténuations de charges	1 180,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	11 836,00
73	Impôts et taxes	120 590,55
74	Dotations et participations	73 928,00
75	Autres produits de gestion courante	14 800,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	185 978,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 200,00
	Total Général	870 984,28

Vote :
Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal :

Investissement : Dépenses : 354 369.31 € Recettes : 364 795.14 €

Fonctionnement : Dépenses : 428 512.59 € Recettes : 428 512.59 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :
Dépenses : 442 471.69 € (dont 88 102.38 € de RAR)
Recettes : 442 474.69 € (dont 77 676.55 € de RAR)

Fonctionnement :
Dépenses : 428 512.59 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 428 512.59 € (dont 0.00 € de RAR)

Délibération vote du taux des taxes 2016

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux fixés par l'assemblée délibérante pour 2017.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2018, les taux suivants :
Taxe d'habitation : 12.01 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

Voeu ARS « Urgence Urgences »

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Monsieur Claude CHOUTEAU, Président du Comité Gersois pour le développement et la défense du service public de santé relatif à la question des urgences médicales gersoises.

« L'accès à la prise en charge d'une urgence vitale en moins de trente minutes est une exigence médicale et civique. 23 % de la population du Gers est à plus de trente minutes d'un service d'urgence médicale. A ce nombre s'ajoute les habitants (48000) couverts par le SMUR de Condom qui est immobilisé toutes les nuits. Il est inacceptable que l'égalité d'accès aux urgences ne soit pas garantie. Du fait de la fragilité actuelle des services d'urgences d'Auch et de Condom le droit à l'accès ne cesse de régresser dans notre département. Avec 10 établissements hospitaliers publics, notre département bénéficie d'un maillage sanitaire public permettant de répondre au critère de moins de 30 minutes dans l'accès à des soins urgents spécialisés. »

Enfin, il invite les membres à débattre sur ce sujet.

Décision du Conseil :
Christian TOLLIS, Nathalie HARDUYA et Christine BOUEILH évoquent le fait que notre territoire n'est pas concerné par ce problème à cause de la situation géographique. Sébastien FAURE propose qu'un soutien pour défendre AUCH et CONDOM soit fait par solidarité avec la prise en compte des urgences à Aire-Sur-Adour.

Vote :
Les conseillers municipaux présents rappellent que notre commune est à plus de 30 minutes d'Auch et de Condom, ils souhaitent que les urgences soient dirigées vers la Polyclique d'Aire-sur-Adour (Landes).

Nous émettons donc le vœu d'avoir l'accès aux soins urgents spécialisés en moins de trente minutes pour chaque gersoise et gersois.

En solidarité avec le territoire, nous demandons que des mesures exceptionnelles soient prises rapidement pour que les services d'urgences d'Auch et de Condom aient les moyens humains pour remplir leur mission.

Nous demandons également qu'une réflexion de niveau départemental soit organisée par les pouvoirs publics pour élaborer un plan d'organisation sanitaire s'appuyant sur le maillage hospitalier actuel afin de répondre aux besoins sanitaires de la population, avec la participation des citoyens dans leur diversité.

Travaux en cours à la Maison Associative

Jean-Pierre JEGUN remercie les bénévoles. Il reste à faire la peinture, les joints et le carrelage. Tout devrait être terminé mi-mai. Il va falloir prévoir l'achat d'une balustrade.
Il fait part d'une belle aventure et des bons moments passés.

En direct du conseil municipal (suite)

Point sur les commissions

Budget et Finances : Traité dans l'ordre du jour.

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE
Elle a appelé M. FARUYA de la DREAL pour la distillerie. L'Agence Française Bio Diversité surveille le site. M. FARUYA a spécifié que les travaux avaient été faits.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE
Le village a été nettoyé.

Social : Parole à Sébastien FAURE
L'assemblée générale est prévue le 6 avril prochain.

Prévention des risques : Parole à Christine BOUEILH
Un vol de panneau a été constaté aux communaux.

Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT
Andy OLIVEIRA VEIGA est prolongé jusqu'au 8 avril.
Suite à la dématérialisation des procédures, il y a moins de personnes qui viennent au secrétariat. Une réduction du temps de travail de Ghislaine DAMBLAT de 2 heures est étudiée à compter du mois de juin. Il faudra saisir la commission du Centre de Gestion du Gers et ensuite délibérer pour modifier le tableau des emplois.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN. Déjà traité dans l'ordre du jour.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA
Elle remercie les bénévoles pour la corvée du chemin de randonnée.
Les projets pour les journées du patrimoine des 15 et 16 septembre 2018 sont évoqués.

Questions diverses

Lettre de la Fédération des pharmaciens d'officine
Bilan de la fête du vin 2018. Tout s'est bien passé.
Nouveau parking :

Christian TOLLIS interroge sur le pluvial. Vu la pente, il risque d'y avoir des problèmes lorsqu'il va y avoir un abat d'eau. Le faux plat devant le foyer pour le passage des personnes à mobilité réduite va conduire l'eau vers le bâtiment.

La séance est levée à vingt-trois heures et une minute (23H01)

Le Maire,
Michel PETIT.

Agenda été/automne

12 juin	Joyeux Compagnons	voyage	Sortie Pays Basque
13 juin	Joyeux Compagnons	Barcelonne du Gers	Sécurité Routière
16 juin	Joyeux Compagnons	Corneillan	Après midi récréative
22/23/24/25 juin	Foyer	Foyer	Fête du village
7 juillet	Charmettes	Les Charmettes	Fête
28 juillet	Foyer	Le Cos	Fête du Cos
9 août	SPSM Foyer	Village village	Vide grenier Marché Fermier
12 août	Association Pêche	Foyer	Concours de pêche
15 et 16 septembre	Commission Tourisme	Saint Mont	Journées du patrimoine
20 septembre	Joyeux Compagnons	Les Communaux	Transhumance
13 octobre	ASSM	Foyer	Repas Solidaire

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimerie Spéciale
SAINT-MONT

Photos : Kiki Boueilh, Marie-Laure Moulié, Fabrice Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde, Romain Courtade,